

Déclaration liminaire

pour

**le Dr Howard Njoo,
sous-administrateur en chef de la santé publique
Agence de la santé publique du Canada**

**Comité permanent des
affaires sociales, de la science et de la technologie**

**Réponse de l'Agence de la santé publique face à la
COVID-19**

**Ottawa, Canada
Le 13 mai 2020
Le discours prononcé fait foi**

Introduction

M. le président, je vous remercie de l'occasion qui m'est accordée aujourd'hui pour comparaître devant le Comité.

Je vous remercie de nous avoir invités ici aujourd'hui afin de présenter un aperçu de la réponse du gouvernement du Canada en matière de santé publique face à la COVID-19.

Je tiens à commencer par assurer les membres du Comité que notre priorité absolue est la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

La COVID-19 continue de présenter une grave menace pour la santé mondiale, et la situation évolue quotidiennement. Le risque varie entre les communautés au Canada, mais compte tenu du nombre de cas au Canada et de la présence d'une transmission communautaire dans certaines régions, on considère que le risque pour les Canadiens et les Canadiennes est élevé.

On dénombre actuellement plus de **xxxxx** cas confirmés de la COVID-19, y compris plus de **xxxx** décès. En outre, le Canada a récemment achevé son millionième test de dépistage pour la COVID-19.

À ce jour, nos efforts ont eu pour objet d'aplatir la courbe. Nous continuons de nous concentrer sur la réduction du nombre général de cas de maladie et de décès imputable

à la COVID-19 en réduisant la transmission au moyen de mesures de santé publique; ainsi que sur la réduction des répercussions sociales de cet enjeu de santé publique mondial qui évolue de façon rapide et sans précédent.

Nous réalisons des progrès clairs en ce qui a trait au ralentissement de la propagation de la maladie et au contrôle de l'épidémie. Le taux de croissance des nouveaux cas a considérablement ralenti au cours des deux derniers mois. Nous devons toutefois continuer à faire preuve de vigilance. Nous continuons à ajuster notre réponse au fur et à mesure que nos connaissances au sujet du virus augmentent, que nous nous préparons à l'éventualité de nouvelles vagues, et que nous planifions l'étape de récupération.

J'aimerais prendre un instant afin de décrire quelques-unes des principales mesures en santé publique prises par le gouvernement du Canada en réponse à la pandémie de COVID-19.

Intervention rapide

Les renseignements obtenus en temps opportun et recueillis en collaboration avec nos partenaires nationaux et internationaux ont permis au gouvernement du Canada, aux provinces et aux territoires d'agir de façon rapide et coordonnées avant le premier cas présumé de COVID-19, le 25 janvier.

Nous avons rapidement pris des mesures afin de mobiliser l'infrastructure d'intervention d'urgence en santé publique du Canada au fur et à mesure que de nouveaux renseignements devenaient disponibles, et que le risque pour la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes devenait plus évident. Cela comprenait l'activation du *Plan d'intervention fédéral-provincial-territorial en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques* et la mise sur pied du *comité consultatif spécial FPT*.

A partir du début de février, nous avons mis en œuvre une série de décrets d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine* afin de renforcer les mesures frontalières et de limiter l'entrée au Canada depuis l'étranger, y compris les États-Unis.

Ces décrets d'urgence ont continuellement fait l'objet d'une révision au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sur la COVID-19 devenaient disponibles. Par exemple, en raison de nouveaux éléments de preuve concernant la transmission asymptomatique, toutes les personnes entrant au Canada, à quelques exceptions près, sont désormais tenues de se mettre en quarantaine pour une période de 14 jours.

Le dépistage

Les tests et la confirmation des cas de COVID-19 sont des éléments clés des efforts d'intervention. Le Laboratoire national de microbiologie a été en mesure de mettre au point rapidement un test diagnostique lorsque la séquence génétique du virus a été publiée en janvier.

L'Agence et la LNM travaillent en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux dans le cadre du Réseau canadien des laboratoires de santé publique afin de fournir des services de dépistage. Aujourd'hui, plus de 30 laboratoires à travers le Canada ont la capacité d'effectuer des tests de confirmation. Ce réseau évalue également de nouveaux tests diagnostiques, tels que des tests rapides au point de soins, dès qu'ils sont disponibles. Nous collaborons également avec nos partenaires provinciaux et territoriaux pour mettre à jour les directives sur les tests de laboratoire à mesure que notre compréhension du virus évolue.

Équipement de protection individuelle

Un autre domaine d'intérêt important a été l'obtention d'équipement de protection individuelle (EPI) essentiels et d'équipement médical pour les travailleurs de la santé de première ligne. Nous y parvenons par l'intermédiaire d'un approvisionnement en lots collaboratif avec les provinces et les territoires, en renforçant la capacité de production nationale, ainsi qu'en cernant des solutions de rechange

éventuelles et des façons à prolonger la durée de vie des produits.

L'Agence de la santé publique du Canada déploie également de l'EPI et des ventilateurs provenant de sa Réserve nationale stratégique d'urgence en réponse aux demandes urgentes des provinces et des territoires.

Communiquer avec les Canadiens et les Canadiennes

Fournir aux Canadiens et Canadiennes de renseignements et des conseils fiables et exacts au fur et à mesure que la situation de la COVID-19 évolue a été un élément important de l'intervention du gouvernement du Canada.

Nos messages ont constamment souligné l'importance de modifier nos comportements afin de réduire la propagation de la COVID-19, y compris rester chez soi quand on est malade, se laver les mains et pratiquer la distanciation sociale.

Les Canadiens et les Canadiennes peuvent accéder au site Web de l'Agence de la santé publique sur la COVID-19 ou appeler la ligne d'information sans frais. Nous avons également mis en œuvre une campagne d'éducation nationale pour la COVID-19.

Vaccins et produits thérapeutiques

À l'heure actuelle, il n'y a aucun vaccin contre la COVID-19. Les activités de recherche et de développement portant sur des vaccins contre la COVID-19 ou des traitements thérapeutiques en sont à différentes étapes dans le monde, y compris au Canada. Nous continuerons à travailler avec la communauté internationale.

En mars, le gouvernement du Canada a annoncé un Fonds de réponse à la COVID-19 d'un milliard de dollars, qui comprend la somme de 275 milliards de dollars pour renforcer notre capacité de mettre à l'essai des antiviraux, développer des vaccins et soutenir les essais cliniques.

Levée des mesures de santé publique

À l'échelle nationale, nous avons observé les répercussions des mesures en santé publique sur l'aplatissement de la courbe épidémique et le ralentissement de la croissance du nombre de nouveaux cas.

Le taux de doublement du nombre de cas a ralenti de trois jours à la fin du mois de mars à plus de 20 jours à l'heure actuelle. Nous avons également augmenté notre capacité de tests pour atteindre une moyenne quotidienne de 28 000 tests, et ce nombre continu de croître.

Cependant, jusqu'à ce que des thérapies ciblées ou un vaccin soient disponibles, notre objectif doit être de trouver le juste équilibre entre les risques associés à la propagation de la COVID-19 et les conséquences sanitaires, sociales et économiques du virus.

De nombreux Canadiens et Canadiennes, ainsi que de nombreuses entreprises sont impatients de voir la levée des mesures de santé publique, pour que la vie et les routines puissent reprendre dans une « nouvelle normalité ».

Compte tenu de cela, nous avons travaillé avec nos partenaires provinciaux et territoriaux à l'échelle du pays afin d'élaborer une approche partagée afin d'aider à orienter le processus décisionnel concernant la levée des mesures de santé publique. Cette approche est fondée sur des objectifs, de principes, des critères et des indicateurs communs pour déterminer si on est prêt à lever ou à ajuster diverses mesures restrictives. Nous reconnaissons qu'il peut y avoir des différences régionales et que les gouvernements prendront des décisions adaptées à leurs territoires de compétence, à leur géographie et à l'activité de la maladie.

Défis immédiats et ultérieurs

Avant de terminer, je tiens à aborder quelques-uns des défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous demeurons préoccupés par les éclosions de la maladie au sein des populations vulnérables, y compris dans les établissements de soins de longue durée et les établissements correctionnels. Nous continuons à travailler avec les autorités de santé publique provinciales, territoriales et locales en fournissant des conseils et un soutien sur le terrain dans ces établissements.

Nous sommes également saisis de l'importance de protéger les communautés Autochtones, éloignées et isolées, tant en ce qui concerne la prévention de la transmission que la capacité d'intervenir rapidement et efficacement, si le besoin se présentait.

Enfin, en regardant au-delà l'été et à une résurgence éventuelle de la COVID-19 en automne, en même temps que la saison de la grippe, nous nous préparons à relever ce défi potentiel de double santé publique.

Conclusion

Je serai heureux de répondre à vos questions.